

Conseil général du 21.9.2021

Sécurité informatique, question orale de Nicolas Ruchti

Réponse de Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Suite aux déboires de la commune de Rolle, le CC a mis cette problématique à son OJ de la séance du 7.9.2021. A cette occasion, nous avons demandé à l'administration de se renseigner auprès de notre hébergeur pour connaître notre situation exacte et voir ce que l'on peut ou doit encore faire. Mes réponses découlent des éléments que nous avons actuellement à disposition suite à cette démarche.

Donc les réponses aux questions :

Qu'en est-il du système informatique de la commune de Val Terbi ?

La commune dispose de postes de travail et de serveurs virtualisés fournis par AZ Informatique et hébergés dans un datacenter situé au Noirmont (CDROM SA, ISO 27001).

L'accès de la commune au datacenter se fait de manière sécurisé (VPN IPSEC). L'accès en télétravail du personnel communal se fait par un VPN SSL avec une double authentification.

Tous les serveurs ainsi que les éléments de sécurité (firewall, antivirus, antispymware...) disposent de contrat de maintenance leur assurant les mises à jour de sécurité tout au long de la vie du produit.

Les analyses de sécurités et les mises à jour sont planifiées et fréquemment exécutées.

Les emails sont filtrés par un antispam avec antivirus.

La sécurité des données informatisées des citoyens est-elle assurée ?

Le système de sauvegarde est résistant aux attaques de cryptolocker.

Le CC considère que les moyens mis à disposition par l'hébergeur sont adéquats, ce pendant le même hébergeur nous met en garde :

Malgré tous les moyens mis en œuvre, le risque zéro n'existe pas et il faut être attentif au quotidien. Il s'agit surtout de former continuellement le personnel pour éviter des erreurs humaines, par exemple cliquer sur une pièce joint inadéquate. Cet aspect de formation nécessite de formaliser ce qui a déjà été fait et surtout ce qui doit encore être fait afin que le CC obtienne toutes les garanties que nous réduisons les risques « au maximum ».

Cette formalisation sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal.

Une marche à suivre est-elle connue par les employé-e-s de l'administration communal en cas d'attaque informatique ?

Non, cet aspect n'a pas encore été formalisé et devra aussi l'être. A noter cependant, que le CC évitera bien entendu de cacher de telles attaques à ces concitoyens.

Merci pour votre écoute.

CA Chapatte, le 21.9.2021